



# Guide pratique des déchets

sur le territoire du SBA  
2020

réemploi  
déchèteries  
tri collecte  
réduction des déchets  
stop-pub  
compostage



# Ensemble au service de l'environnement !

Le Syndicat du Bois de l'Aumône assure la collecte et le transport des déchets pour 165 000 habitants dans les 121 communes qui composent son territoire et dont vous faites partie. Le SBA collecte les ordures ménagères, les emballages recyclables, le verre et près de 30 flux de déchets en déchèteries.

## Un service public

Le SBA est une structure publique administrée par des élus, garants d'un service équitable aux usagers du territoire.

## Un label « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage »

Déjà précurseur en matière de tri, le SBA s'engage depuis 2011 dans la réduction des déchets.

Labellisé « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », le SBA est reconnu nationalement comme un territoire d'excellence engagé dans la transition énergétique pour la croissance verte et l'économie circulaire.

## Une tarification incitative pour réduire les déchets

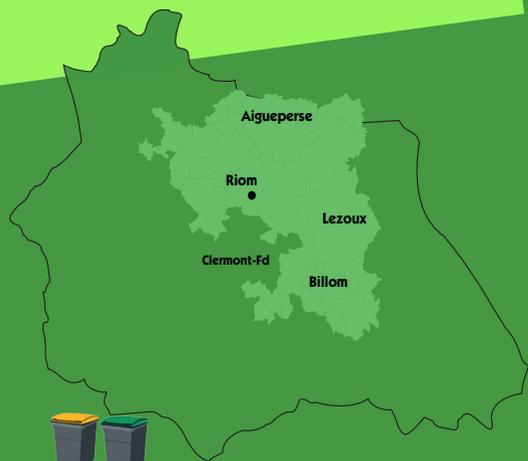
La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères intègre une part liée à l'utilisation du service de collecte depuis 2018. Ce principe plus juste permet également d'inviter chacun d'entre nous à produire moins de déchets et à mieux les trier.

Dans ce guide, vous trouverez toutes les informations pratiques liées à la tarification, à la collecte, au tri et à la réduction des déchets. N'hésitez pas, également, à consulter le site [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr) ou nous contacter : le SBA vous accompagne au quotidien dans vos gestes éco-citoyens !

\*ordures ménagères, emballages recyclables, verre



**121 communes**  
**5 communautés de commune**  
**1 agglomération**  
**165 000 usagers**





# La tarification du service



La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est un impôt calculé en fonction de la valeur locative de la propriété. Elle apparaît sur l'avis de taxe foncière (ou dans les charges des locataires).

Depuis 2018, cette taxe intègre une part incitative liée à l'utilisation du service. C'est ce qu'on appelle **la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi)**.

La part incitative est mesurée l'année précédente (donc en 2019 pour la TEOMi 2020).

## La TEOMi, comment ça marche ?

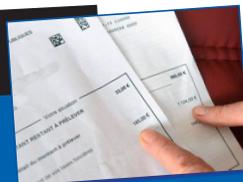
La TEOMi comprend une **part fixe** liée à la valeur locative de son habitation + une **part incitative** liée à la nature (ordures ménagères ou emballages recyclables) et aux quantités de déchets : nombre de levées des poubelles et nombre de dépôts dans les Points d'Apport Collectif (colonnes, abri-bacs...).

**Cette part incitative est mesurée l'année précédente.**

**De même, votre production de déchets de 2020 est mesurée pour la TEOMi de 2021.**

### TEOMi 2020

**Part Fixe**  
calculée sur la base  
de votre valeur locative  
2020



**Part Incitative**  
ma production de déchets en 2019

Nombre de levées  
des poubelles  
vertes ou jaunes



....

....

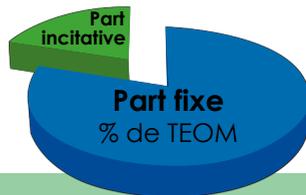
Nombre de dépôts  
dans les Points  
d'Apport  
Collectif



Les apports en déchèterie, en colonne à verre ou carton ne sont pas facturés.



## Bien comprendre le calendrier



### En 2020...

“ - Je règle la TEOMi avec la taxe foncière.

- Ma part incitative correspond à ma production de déchets de l'année 2019.
- Ma production de déchets est mesurée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020. Elle sera reportée sur ma TEOMi payée en 2021.

”

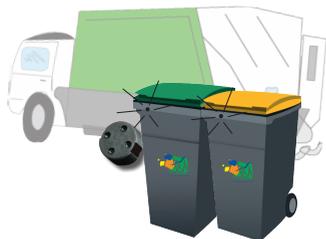
### En 2021...

“ - Je règle la TEOMi avec la taxe foncière.

- Ma part incitative correspond à ma production de déchets de l'année 2020.
- Ma production de déchets est mesurée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021. Elle sera reportée sur ma TEOMi payée en 2022.

”

## Le calcul de la part incitative



### Vous êtes collecté en bac (ou porte à porte) ?

Les poubelles vertes et jaunes (rattachées à votre foyer) sont équipées de puces électroniques, qui comptabilisent le nombre de levées (= chaque fois que la poubelle est collectée par le camion). Le poids des déchets n'est pas comptabilisé.

**Bon à savoir : un bac non-pucé est refusé à la collecte.**



### Vous êtes collecté en Point d'Apport Collectif ?

Une carte d'accès (rattachée à votre foyer) active l'ouverture des P.A.C. gris et jaunes et permet de comptabiliser le nombre de dépôts. Le poids des déchets n'est pas comptabilisé.

**Bon à savoir : un badgeage sans ouverture de P.A.C. n'est pas comptabilisé.**



**Les données sont recueillies par le SBA** et traitées afin de calculer la part incitative, transmise aux services fiscaux. C'est en fonction du nombre de levées et de dépôts en P.A.C. que sera calculée la part incitative.

Les tarifs (ci-contre) sont appliqués dès la première levée / le premier dépôt.



## Les tarifs

Les tarifs, votés chaque année par le Comité Syndical du SBA, varient selon **le mode de collecte** (bacs ou Points d'Apport Collectif) et **le volume des contenants de collecte** (bac de 120 litres, 240 litres, P.A.C. de 30 ou 90 litres).

Tarifs 2019 : inchangés depuis 2017

 = 3,23 € la levée	 = 5,06 € la levée	 = 0,50 € l'apport	 = 1,50 € l'apport
 = 0,96 € la levée	 = 1,31 € la levée	 = 0,11 € l'apport	 = 0,35 € l'apport



**La levée d'un bac trop plein est comptabilisée 2 fois.**

## Que paie la TEOMi ?

Elle sert à financer le coût de gestion des déchets des 121 communes du territoire du SBA : **la collecte, mais aussi le transport et le traitement** (géré par le VALTOM : syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés).



Sur le territoire du SBA en 2018, le coût de la gestion des déchets s'élève à **285,7 euros en moyenne par foyer**. Un coût en baisse de **25,3 euros par rapport à 2017**, grâce aux efforts des usagers pour réduire leurs déchets et grâce aux économies réalisées sur la collecte et le traitement.





# Collecter vos déchets... en bac



En 2020, les jours et fréquences de collecte sont susceptibles d'évoluer. Le SBA vous informera de ces changements.



Le bac vert accueille les ordures ménagères dans des sacs bien fermés.



Le bac jaune accueille les emballages recyclables, en vrac.

- ▶ 3 tailles de bacs existent : 120 litres, 240 litres, 360 litres (selon taille du foyer).
- ▶ Les collectes ont lieu de 4h30 à 22h les LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI.
- ▶ Si votre jour de collecte tombe un jour férié, la collecte est toujours reportée ou avancée au mercredi de la même semaine.

## La collecte, dans les meilleures conditions !



Je sors mon bac la veille au soir du jour de collecte



Je le rentre une fois vidé\*



Je sors mon bac lorsqu'il est plein



Je contacte le SBA en cas de déménagement / emménagement



Avec ma carte, j'ai accès aux P.A.C. proches de chez moi et en déchèterie, quand je veux



La réparation de mon bac est à la charge du SBA



Le nettoyage de mon bac est à ma charge



Un bac trop plein ou avec des sacs à côté est comptabilisé 2 fois



Je ne dépose pas de sacs, d'encombrants ou de cartons à côté des bacs : ce sont des dépôts sauvages passibles d'une amende et/ou de frais de nettoyage



J'effectue le tri et ne dépose pas de déchets non-conformes dans mon bac

\* Si vous n'avez pas de solution pour rentrer votre bac dans votre propriété, le SBA peut vous fournir un bac verrouillable. Contactez-nous.



# Collecter vos déchets... en Point d'Apport Collectif (P.A.C.)



Pour trouver le P.A.C.  
le plus proche de chez  
vous : [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr)

► Les P.A.C. sont des colonnes enterrées, aériennes ou des abri-bacs qui sont installés en centre-bourg, dans certains lieux-dits, en immeubles collectifs...

**Une carte d'accès est nécessaire pour ouvrir les colonnes (pour demander sa carte, un formulaire est disponible à la fin de ce livret).**



Le P.A.C. gris accueille  
les ordures ménagères  
dans des sacs de 30 litres\* bien fermés

Le P.A.C. jaune  
accueille les emballages recyclables,  
en vrac (30 litres\*), pas de sacs



Placez votre carte d'accès sur  
le lecteur pour identification.



Laissez votre carte jusqu'à voir  
apparaître une lumière bleue («OK»).



Vous pouvez ouvrir la colonne.



Déposez vos ordures ménagères  
avec des sacs de 30 litres.\*



Déposez vos emballages recyclables  
en vrac, 30 litres par apport (sans sac).



Refermez la colonne.

\*les P.A.C. situés à l'entrée des déchèteries ont une capacité de 90 litres

## La collecte, dans les meilleures conditions !



Avec ma carte,  
j'ai accès à tous  
les P.A.C. de ma  
commune et en  
déchèterie,  
quand je veux



Le nettoyage et  
la désinfection  
des P.A.C. est  
à la charge du  
SBA



Je contacte le  
SBA en cas de  
déménagement  
/ emménagement



Je ne dépose pas de  
sacs, d'encombrants  
ou de cartons à côté  
des P.A.C. : ce sont  
des dépôts sauvages  
passibles d'une  
amende et/ou de frais  
de nettoyage



J'effectue le tri  
et ne dépose  
pas de déchets  
non-conformes  
dans le P.A.C.





# Trier ses déchets... les emballages recyclables

«Dans ma poubelle jaune,  
je ne jette que mes  
emballages ménagers, vides.»



papiers, journaux,  
magazines, cartons,  
briques alimentaires...



boîtes et emballages  
métalliques...



barquettes en plastique, en polystyrène,  
blisters et boîtes en plastique



pots  
en plastique



bouteilles et flacons en plastique...



Déchets interdits dans le bac jaune : sacs et films  
plastique, verre, couverts en plastique, objets  
en plastique dur (seau, cassette vidéo,  
boîtier CD...), textiles, vaisselle...



**En VRAC dans votre bac jaune  
ou dans le P.A.C. à emballages  
recyclables (30 litres par apport)**

«Dans la colonne, je ne jette  
que les emballages  
en verre, vides.»



Les bocaux  
et bouteilles en  
verre se jettent  
dans les colonnes  
prévues à cet effet.

Pour localiser la  
colonne la plus  
proche de chez  
vous, rendez-vous  
sur [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr) !



30  
litres



Les emballages doivent être vides, **il n'est pas nécessaire de les laver**. Merci de ne pas imbriquer les emballages entre eux, cela rend leur recyclage impossible.



# Trier ses déchets... les ordures ménagères

«Pour tous les déchets ménagers,  
qui ne vont ni dans la poubelle  
jaune, ni en déchèterie.»



films, sachets et sacs plastique,  
gobelets et couverts plastique



papiers et cartons gras et souillés,  
papiers spéciaux (calque, carbone...)



vaisselle, porcelaine, faïence,  
(en petite quantité sinon  
je les apporte à la déchèterie)



couches-culottes  
et articles d'hygiène

ampoules à filaments  
(uniquement)



**Déchets interdits dans le bac vert :**  
emballages recyclables, verre, déchets  
électriques, déchets toxiques,  
déchets verts, gravats  
encombrants...

**Dans des sacs bien fermés puis dans votre  
bac vert ou votre Point d'Apport Collectif  
à ordures ménagères  
(sacs de 30 litres uniquement)**



Les restes de repas (hors viande,  
os et arêtes) et autres déchets  
alimentaires **doivent être**  
**placés dans le composteur**,  
dans la mesure du possible.  
Pensez-y ! Pour + d'infos sur le  
compostage, voir ci-après.





# Trier ses déchets... en déchèterie

Les déchèteries du SBA sont à votre disposition afin de déposer vos déchets qui **ne vont pas dans les bacs verts et jaunes et les Points d'Apport Collectif**.

Les passages en déchèteries et les quantités de déchets apportés ne sont pas pris en compte dans le calcul de votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (voir pages précédentes).



Accédez à l'ensemble des déchèteries grâce à votre carte d'accès (formulaire de demande ci-après)



Apportez vos déchets triés et déposez-les dans les caisses appropriées



## Déchets verts

Taille d'arbre (moins d'1m), branchage, tonte de gazon, feuilles mortes...



## Bois

Non traité : meubles, palettes, caisses...



## Ferraille

Cadres de vélos, ustensiles de cuisine, mobilier et découpes...



## Gravats

Pierres, parpaings...



## Plâtre

En petites quantités (sauf à Riom et Veyre-Monton)



## Grands cartons



## Papiers

(sauf à Châtel-Guyon et Randan)



## Piles & batteries

(sauf à Châtel-Guyon)



## Verre



## Huiles de vidange (et leurs bidons)



## Déchets Dangereux des Ménages

Peintures, vernis, colle, cire, détergent, diluant, lubrifiant, aérosols, produits toxiques, désherbant, engrais, ampoules (néons, halogènes...). (Sauf à Châtel-Guyon).



## Cartouches d'encre



## Encombrants non-recyclables

**Pas d'ordures ménagères**

Matelas, sommiers, tapis, revêtements...



## Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Petits appareils (fer à repasser, jeu électronique, voiture télécommandée...), écrans (TV, ordinateur...), électroménager Froid (congélateur, frigidaire...), électroménager Hors Froid (machine à laver, four...).



## Pneumatiques

En petites quantités



## Plastique dur et souple

Seaux, bassines, tuyaux, jouets, bâches... (sauf à Riom)



## Polystyrène

Polystyrène expansé seulement

Uniquement à Riom et Veyre-Monton

## Mais aussi...



Les déchèteries de Billom, Maringues, Aigueperse, Ennezat, Riom, Saint Angel, Veyre-Monton et Volvic acceptent le **mobilier** (meubles, matelas...) et les déchèteries de Billom,



Lezoux, Aigueperse, Veyre-Monton et Riom acceptent les **déchets de soins à risque infectieux**.



## Déchets interdits :

ordures ménagères, médicaments, plastiques agricoles, cadavres et déjections d'animaux, explosifs, déchets d'abattage, déchets amiantés et radioactifs, gros emballages professionnels.

**Amiante** : renseignez-vous au 04 73 647 444



Par convention, les habitants des communes suivantes peuvent accéder à des déchèteries situées en dehors du territoire du SBA :

Sayat > **Blanzat**

St-Beauzire / Malintrat / Lussat > **Gerzat**

Dallet / Mezel > **Pont-du-Château**

St-Maurice ès Allier > **Vic le Comte**

Châteauneuf les B. > **St-Gervais d'A.**

St Sylvestre Pragoulin / St Priest

Bramefant / Mons > **St-Yorre.**

- 6 Aigueperse** (RN9, lieu-dit Les Granges)
- 9 Châtel-Guyon** (chemin La Croix des Roberts)
- 7 Ennezat** (Route d'Entraigues, lieu-dit Champ Poury)
- 4 Maringues** (route de Luzillat)
- 10 Volvic** (chemin des Prades)

- 8 Riom** (RD 211, lieu-dit Maupertuis)
- 1 Veyre-Monton** (RD 213, lieu-dit La Nave)

- 2 Billom**  
(chemin de la Barbarade)

- 5 Randan** : site actuel temporairement fermé. Ouverture d'un nouveau site en 2020.

- 11 St-Angel**  
(route de la Vareille)

- 3 Lezoux** (Route de Ravel)

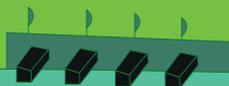
**du lundi au vendredi : 8h-12h30 / 13h30-19h**  
8h-12h30 / 13h30-18h  
**samedi : 8h-19h / 8h-18h**

**du lundi au samedi : 8h30-12h30 / 13h30-18h30**  
8h30-12h30 / 13h30-17h

**mardi, vendredi, samedi : 8h30-12h30 / 13h30-18h30**  
**mardi et samedi : 8h30-12h30 / 13h30-17h**

**du lundi au samedi : 8h30-12h30 / 13h30-18h30**  
8h30-12h30 / 13h30-17h

**Attention : horaires susceptibles d'évoluer en 2020.**





# Réduire ses déchets... Comment ?

**Trier ses déchets, c'est bien... les réduire, c'est encore mieux !** Le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas. Pourquoi ? Pour mieux préserver l'environnement et les générations futures, pour réduire les coûts de gestion de déchets, mais aussi parce que d'une manière générale, nous produisons de plus en plus de déchets. **Agissons ! Le SBA vous accompagne.**



**C'est un geste simple qui permet de réduire considérablement le poids de sa poubelle** (environ 60kg par an et par habitant!). Il permet aussi d'obtenir un engrais naturel de qualité pour vos plantes et votre jardin. Le SBA vous propose des composteurs de différentes tailles, à tarif préférentiel (voir ci-après) et vous donne des conseils pour bien composter : contactez-nous !

## Le compostage, un tas d'avantages !

### Que peut-on composter ?

#### Déchets de cuisine

Epluchures de fruits & légumes (agrumes compris),  
restes de fruits, fruits pourris,  
marc de café et filtres, dosettes,  
sachets de thé, pain, coquilles d'oeufs  
& de fruits de mer écrasées,  
noyaux, coquilles de noix...



#### Déchets du jardin

Feuilles mortes, mauvaises herbes,  
branchages de petite taille, paille, gazon...



En  
petite  
quantité !!

#### Déchets ménagers non alimentaires

Serviettes & mouchoirs en papier,  
essuie-tout, sciures & copeaux...



Un broyeur à déchets verts peut être emprunté gratuitement par les usagers sur les déchèteries de Riom et Veyre-Monton. Effectuez votre demande auprès des gardiens ou contactez-nous.



## Jardiner au naturel

Pour réduire vos déchets verts, adoptez les pratiques telles que **le paillage** (couvrir le sol avec la tonte de gazon, feuilles mortes...) ou **le mulching** (tonte sans ramassage d'herbe).

Pour vos branchages de petite taille, pensez aussi au broyage ! Le broyat obtenu peut être réutilisé pour enrichir votre jardin, alimenter et équilibrer votre composteur...

## Favoriser le réemploi !

### ► Déposer son textile dans les colonnes

Le textile peut être déposé dans plus de 100 colonnes réparties sur le territoire du SBA. Celles-ci accueillent vos vêtements usagés (ou qui ne vous servent plus), draps, torchons, maroquinerie, chaussures et ceintures. Le textile est ensuite trié par les associations « **Le Relais** » et « **Emmaüs** », qui luttent contre l'exclusion grâce à cette activité.

Pour connaître la colonne à textile la plus proche de chez vous, rendez-vous sur [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr) ou contactez-nous.



### ► Donner plutôt que jeter, réparer...

Vous possédez **des objets en bon état qui peuvent servir à d'autres** ? Ne les jetez plus : de nombreuses ressourceries ou associations d'économie sociale et solidaire comme Emmaüs et Les Mains Ouvertes récupèrent toutes sortes d'objets (meubles, équipements électroniques, livres, jouets...) dans le but de leur donner une seconde vie.

Certains équipements **peuvent être réparés** plutôt qu'être jetés ; la location et le prêt de matériel restent aussi des alternatives.



Un espace réemploi est à votre disposition aux déchèteries de St-Angel, Riom et Veyre-Monton. Il accueille vos objets en bon état, qui seront ensuite pris en charge par Le Centre d'Accueil Les Mains Ouvertes et à la ressourcerie La Remise.

Pour connaître tous les acteurs du réemploi sur le territoire : [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr)

## Apposer un autocollant **stop-pub** sur sa boîte aux lettres

C'est un geste simple permettant d'économiser **33 kg d'imprimés**, par an et par habitant. Avec cet autocollant, fini la pub... en revanche, vous resterez destinataire des informations des collectivités (mairies, conseil départemental, SBA...). **Demandez votre STOP-PUB au SBA.**



## Opter pour le durable plutôt que le jetable

- ▶ Utiliser des piles **rechargeables** plutôt que des jetables,
- ▶ Choisir des **couches lavables** au lieu de couches à usage unique (qui représentent 1 tonne de déchets par enfant en moyenne),
- ▶ Utiliser **un sac cabas ou un panier** pour faire ses courses,
- ▶ Boire **l'eau du robinet**, contrôlée rigoureusement et propre à la consommation, plutôt que l'eau en bouteille (qui représente 50 tonnes de déchets par an sur le territoire du SBA),
- ▶ Utiliser **une serviette, un torchon...** pour remplacer l'essuie-tout, les lingettes jetables...
- ▶ Au travail, opter pour **un gobelet réutilisable** au lieu du gobelet jetable pour le café ou le thé, **imprimer sur du papier recto / verso...**
- ▶ Pour les fêtes ou les pique-niques, choisir des **couverts réutilisables...**

J'UTILISE DES PILES RECHARGEABLES.



reduisonsnosdechets.fr

J'UTILISE MON CABAS.



reduisonsnosdechets.fr

JE LIMITE MES IMPRESSIONS PAPIER



reduisonsnosdechets.fr

## Limiter le suremballage

- ▶ Privilégier **les achats au détail, à la coupe ou en vrac** au lieu de produits emballés,
- ▶ Choisir des **éco-recharges** (produits d'entretien, lessive, savon, sucre...)
- ▶ Éviter les petits conditionnements, **préférer les grands formats...**
- ▶ **Penser aux cadeaux dématérialisés** : tickets de concerts, cinéma...

## Eviter le gaspillage alimentaire

Chaque année, chacun d'entre nous jette en moyenne 20 kilos de nourriture consommable. Eviter ce gaspillage permettrait d'économiser... 400 euros ! **Quelques conseils : faites une liste de courses, prêtez attention aux dates de péremption, organisez votre réfrigérateur, cuisinez et accomodez vos restes...**

J'OFFRE DES CADEAUX DÉMATÉRIALISÉS.



reduisonsnosdechets.fr

J'ACHÈTE DES ÉCO-RECHARGES.



reduisonsnosdechets.fr

J'ACHÈTE À LA COUPE OU EN VRAC.



reduisonsnosdechets.fr

J'ÉVITE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.



reduisonsnosdechets.fr

Retrouvez tous les bons gestes et astuces pour réduire vos déchets sur [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr) ou sur [www.çasuffitlegachis.fr](http://www.çasuffitlegachis.fr) !



# Commander son composteur

Bon de commande à remplir puis renvoyer au SBA, 13 rue Joaquin Perez Carretero, Zone de Layat II, 63 200 Riom (avec justificatif de domicile si vous n'avez pas de carte d'accès en déchèterie).

**Merci de ne pas joindre de règlement : une facture sera envoyée dès votre composteur retiré (pour cela, un conseiller vous contactera ; les composteurs ne sont pas livrés à domicile).**

Bon de commande à renvoyer par courrier à l'adresse suivante :

**Syndicat du Bois de l'Aumône - 13 rue Joaquin Perez Carretero - Zone de Layat II - 63200 Riom**

Dès réception de votre formulaire, un conseiller du SBA vous contactera pour fixer un rendez-vous. Une facture vous sera envoyée dès que vous aurez retiré votre composteur, dans nos locaux à Riom ou à Pont-du-Château.

 <p>PETIT MODELE BOIS</p>	 <p>GRAND MODELE BOIS</p>
Capacité : 300 litres En kit : 40x70 cm Monté : 70x70x75 cm Poids du kit : 20 kg Composteur + bio-seau : <b>33 €</b> avec aérateur de compost : <b>43 €</b>	Capacité : 600 litres En kit : 40x96 cm Monté : 96x96x75 cm Poids du kit : 27 kg Composteur + bio-seau : <b>39 €</b> avec aérateur de compost : <b>49 €</b>

 <p>PETIT MODELE PLASTIQUE</p>	 <p>GRAND MODELE PLASTIQUE</p>
Capacité : 345 litres En kit : 79x87,5 cm Monté : 79x79x87,5 cm Poids du kit : 14 kg Composteur + bio-seau : <b>33 €</b> avec aérateur de compost : <b>43 €</b>	Capacité : 620 litres En kit : 79x79 cm Monté : 122x128x79 cm Poids du kit : 22 kg Composteur + bio-seau : <b>39 €</b> avec aérateur de compost : <b>49 €</b>

Je souhaite acquérir un composteur de jardin aux tarifs ci-dessus :

- PETIT MODELE BOIS     PETIT MODELE PLASTIQUE     AVEC AÉRATEUR DE COMPOST
- GRAND MODELE BOIS     GRAND MODELE PLASTIQUE

Une notice de montage ainsi qu'un guide du compostage sont fournis. Tarifs en vigueur jusqu'au 31/12/2020  
Puis tarifs sur renseignements : [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr)

Seuls les bons de commande dûment remplis seront pris en compte.

\* Champs obligatoires

NOM \* \_\_\_\_\_

PRENOM \* \_\_\_\_\_

ADRESSE \* \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \* \_\_\_\_\_

COMMUNE \* \_\_\_\_\_

TEL \* \_\_\_\_\_

N° d'identifiant de votre carte d'accès en déchèterie (au dos de la carte) \*  
N° \_\_\_\_\_

Si vous ne possédez pas de carte, merci de joindre un justificatif de domicile à votre commande. Dans ce cas, souhaitez-vous recevoir une carte d'accès en déchèterie ?  
 OUI     NON

E-MAIL (en majuscules) : \_\_\_\_\_

Signature \* \_\_\_\_\_

## Demander sa carte d'accès aux déchèteries et aux P.A.C.

Formulaire à remplir puis renvoyer au SBA, 13 rue Joaquin Perez Carretero, Zone de Layat II, 63 200 Riom (avec justificatif de domicile). La première attribution est gratuite, son renouvellement est en revanche facturé 12 euros.

\* Champs obligatoires

NOM \* \_\_\_\_\_

PRENOM \* \_\_\_\_\_

ADRESSE \* \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \* \_\_\_\_\_

COMMUNE \* \_\_\_\_\_

TELEPHONE\* \_\_\_\_\_

E-MAIL \_\_\_\_\_

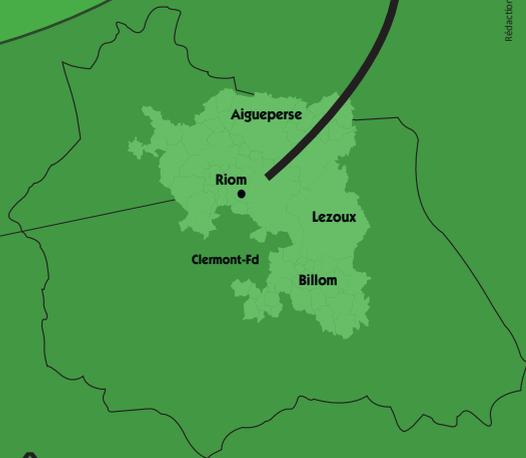
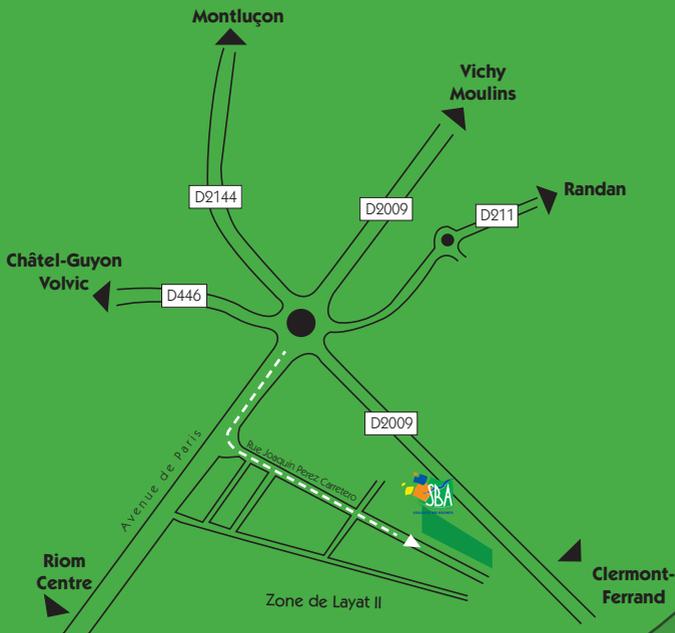
Nature de la Demande\*

- Première demande
- Renouvellement

Confirmation de commande

- S'il s'agit d'un renouvellement de carte, je m'engage à payer la somme de 12euros

\*justificatif de domicile (attestation d'achat ou bail de location)



## Syndicat du Bois de l'Aumône

13 rue Joaquin Perez Carretero  
Zone de Layat II - 63 200 RIOM

Contactez-nous du lundi au vendredi de 8h à 18h  
et le samedi de 9h à 12h

**04.73.647.444**

**conseilusager@sba63.fr**

**www.sba63.fr**

